



No de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

**Procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi 19 décembre 2000 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Lynn Legault-Niemi et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Benoit Aumais, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et la secrétaire-trésorière adjointe, Micheline L. Morency.

Absente pour cause: madame la conseillère, Micheline Lévesque

\*\*\*\*\*

#### PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2000-12-257

#### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2000-12-258

#### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2001

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2001 comme suit:

<b>REVENUS</b>	
Taxes	6 038 867 \$
Paiement tenant lieu de taxes	17 203 \$
Autres recettes de sources locales	13 895 \$
Autres services rendus	934 531 \$
Transferts	134 634 \$
<b>Total</b>	<b>7 139 130 \$</b>

<b>DÉPENSES</b>	
Administration générale	888 408 \$
Sécurité publique	1 372 965 \$
Transport	1 119 229 \$
Hygiène du milieu	1 450 054 \$
Urbanisme	182 640 \$
Loisirs	824 905 \$
Financement	1 157 929 \$
Immobilisations	143 000 \$
<b>Total</b>	<b>7 139 130 \$</b>

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

2000-12-259

**ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS  
POUR LES ANNÉES 2001-2002-2003**

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2001-2002-2003.

ADOPTÉE

2000-12-260

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 390 – TAUX DE TAXES ORDURES,  
ÉGOUT ET EAU**

ATTENDU que le Conseil municipal désire adopter un règlement pourvoyant au paiement des dépenses encourues pour l'enlèvement des ordures ménagères, d'égout et d'eau par voie de compensation pour l'exercice financier 2001;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 14 novembre 2000;

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter le règlement relatif à la compensation pour les services d'enlèvement des ordures ménagères, d'égout et d'alimentation en eau pour l'exercice financier 2001.

ADOPTÉE

2000-12-261

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 291-4 – RÈGLEMENT IMPOSANT UNE  
SURTAUXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée régulière du 12 décembre 2000;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'adopter le règlement # 291-4, modifiant le règlement 291 et amendements imposant une surtaxe sur les immeubles non résidentiels.

ADOPTÉE

2000-12-262

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu de lever l'assemblée et ce, à 20h45 heures.

ADOPTÉE

Manon Bernard  
Directrice générale

Michel Tartre  
Maire

/vc

\*\*\*\*\*

Formules Municipales, Chambly (Québec) - No 5614-A-MST-O (FLA 780)